

EN DIRECT DU PALAIS |

En route pour le carburant vert!

RAYMOND GREMAUD

Le Conseil fédéral a chargé Moritz Leuenberger d'élaborer un message pour exonérer de l'impôt sur les huiles minérales les carburants dits «carburants verts», c'est-à-dire ceux issus de matières premières renouvelables. Le gouvernement a ainsi donné un feu vert qui porte bien son nom. La mesure était attendue. Les Chambres ont donné mandat au Conseil fédéral d'instaurer un privilège fiscal pour les carburants tirés de la biomasse (biogaz et éthanol) en 2003 déjà. Même si, pour compenser le manque à gagner fiscal, le projet engendrera une hausse du prix de l'essence d'un à deux centimes en 2007 et d'environ six centimes par litre en 2010, il ne fera sans doute que des heureux. Le fait que seuls deux des cent organismes et intéressés consultés fassent grise mine le laisse supposer. Tous les autres applaudissent ce type de promotion du carburant ménageant l'environnement. Le Conseil fédéral a de multiples bonnes raisons de faire du bioéthanol un carburant d'avenir. En signant le Protocole de Kyoto, la Confédération s'est engagée à réduire, d'ici à 2010, les émissions de CO₂ de 10% par rapport à 1990. Or le bioéthanol constitue

une mesure efficace pour abaisser les émissions de CO₂. Neutre s'il est produit à partir de matières premières renouvelables comme le bois, les betteraves, les céréales ou l'herbe, il contribuera à éviter ou à limiter une taxe CO₂ fort contestée. Les quelques centimes sur le prix de l'essence qu'il implique constituent donc un bon investissement pour tenter de modérer la taxation de l'essence et du diesel. Si tel ne peut être le cas, on se consolera car le bioéthanol réduit la pollution dans le trafic routier. Cerise sur le gâteau, il influence positivement l'indice d'octane et augmente donc la puissance du moteur. Et c'est sans compter qu'il ouvre des perspectives enfin prometteuses à l'agriculture! A elle seule, la transformation des excédents de patates, de céréales et de lait écrémé permettrait de produire 45 millions de litres de bioéthanol garanti suisse. Mélangé à raison de 5% par litre d'essence pour respecter la norme EN 228 de l'UE, cela donne 900 millions de litres. Soit un cinquième de la consommation helvétique! Et ce n'est qu'un début. En Suède, aux USA et au Brésil, des véhicules ad hoc n'avalent-ils pas du carburant contenant jusqu'à 85% d'éthanol?

